

MARSEILLE - MISTRAL

98 boulevard Rabatau, 13 008 Marseille

MESURES PRISES POUR LUTTER CONTRE  
LA PROLIFERATION DES MOUSTIQUES

<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>  <p>SCCV MARSEILLE 98 BOULEVARD RABATAU 17, quai du Président Paul Doumer CS 90001 – 92672 Courbevoie Cedex</p>	<p>ARCHITECTE</p> <p>LECLERCQ ASSOCIES</p> <p>39, Rue du Repos 75020 Paris</p> <p>Tel. : 01.44.61.82.82 agence@francoisleclercq.fr</p>	<p>LECLERCQ ASSOCIES</p>	<p>BET</p> <p>INGEROP</p> <p>18 Rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Tel. : 01.49.04.55.00 marc.mogis@ingerop.com</p>		
<p>BET FACADE</p> <p>ARCORA</p> <p>18 Rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Tel. : 01.49.04.67.00 em.vigliano@arcora.com</p>		<p>ECONOMISTE</p> <p>MAZET &amp; ASSOCIES</p> <p>7 Pass. de la Boule Blanche 75012 Paris</p> <p>Tel. : 01.78.94.75.25 franky.pepin@mazet-associés.com</p>	<p>M &amp; A MAZET &amp; ASSOCIÉS</p>	<p>BET SURETE</p> <p>BATISS</p> <p>35 avenue Pierre Sémard 94 200 Ivry Sur Seine</p> <p>Tel. : 01 53 14 00 00 n_devillers@batiss.fr</p>	
<p>ACOUSTICIEN</p> <p>VENATHEC</p> <p>18-26 Rue Goubet 75019 Paris</p> <p>Tel. : 01.45.23.56.57 r.vanlaecke@venathec.com</p>		<p>BUREAU DE CONTROLE</p> <p>BUREAU VERITAS</p> <p>4 Pl. Sadi-Carnot 13235 Marseille</p> <p>Tel. : 04.96.17.13.50 lotfi.berrani@bureauveritas.com</p>		<p>BET CUISINE</p> <p>ECCI CUISINE</p> <p>31 rue Paul Préboist 13013 Marseille</p> <p>Tel. : 06.03.19.48.42 bet@ecci-cuisine.fr</p>	
<p>BET ASCENSEURS</p> <p>ACCEO ASCENSEURS</p> <p>1 Rue du Pré Saint-Gervais 93500 Pantin</p> <p>Tel. : 01.76.74.80.40 sankaran.datchanamourthy@acceo.eu</p>		<p>BET ENVIRONNEMENT</p> <p>INTEGRAL CONCEPT</p> <p>18 Rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison</p> <p>Tel. : 01.49.04.55.00 coralie.balere@ingerop.com</p>		<p>GEOTECHNICIEN &amp; DEPOLLUTION</p> <p>ERG SA</p> <p>Z.I. Jean Monnet 243, Avenue de Bruxelles, 83500 La Seyne sur Mer</p> <p>Tel. : 04.94.11.04.90 v-fabre@erg-sa.fr</p>	
<p>BET AMIANTE</p> <p>ACCEO AMIANTE</p> <p>1 Rue du Pré Saint-Gervais 93500 Pantin</p> <p>Tel. : 04.65.01.07.40 christophe.raymond@acceo.eu</p>		<p>SCCV MARSEILLE - 98 BOULEVARD RABATAU 17, quai du Président Paul Doumer CS 90001 92672 COURBEVOIE CEDEX Tél. : 01 41 43 43 43 R.C.S. Nanterre 910 388 024</p>	<p>LECLERCQ ASSOCIES</p> <p>SAS d'Architecture 39 rue du Repos, 75020 PARIS Tel. : 33 (0)1 44 61 82 82 agence@leclercqassociés.fr www.leclercqassociés.fr RCS Paris 523 616 480 Capital social 200 000 €</p>		

N°d'affaire	Phase	Emetteur	Type	Niveau	Echelle	Date	Indice	N°Document
21-1504		MOE	NOT	SO	SO	Janv. 2024	0	

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>L'IMPLANTATION DU PROJET</b> .....	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>LES MOYENS MIS EN ŒUVRE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE</b> .....	<b>7</b>
<b>2.1.</b>	<b>Les toitures et balcons</b> .....	<b>7</b>
2.1.1.	La Pente des Toitures .....	7
2.1.2.	Les Descentes d'eaux Pluviales .....	7
2.1.3.	Les Installations techniques .....	7
<b>2.2.</b>	<b>Les espaces verts</b> .....	<b>8</b>
2.2.1.	Les revêtements .....	8
2.2.2.	Les évacuations d'eau .....	9
2.2.3.	Le mobilier Urbain .....	10
2.2.4.	La serrurerie .....	10

## 1. L'IMPLANTATION DU PROJET

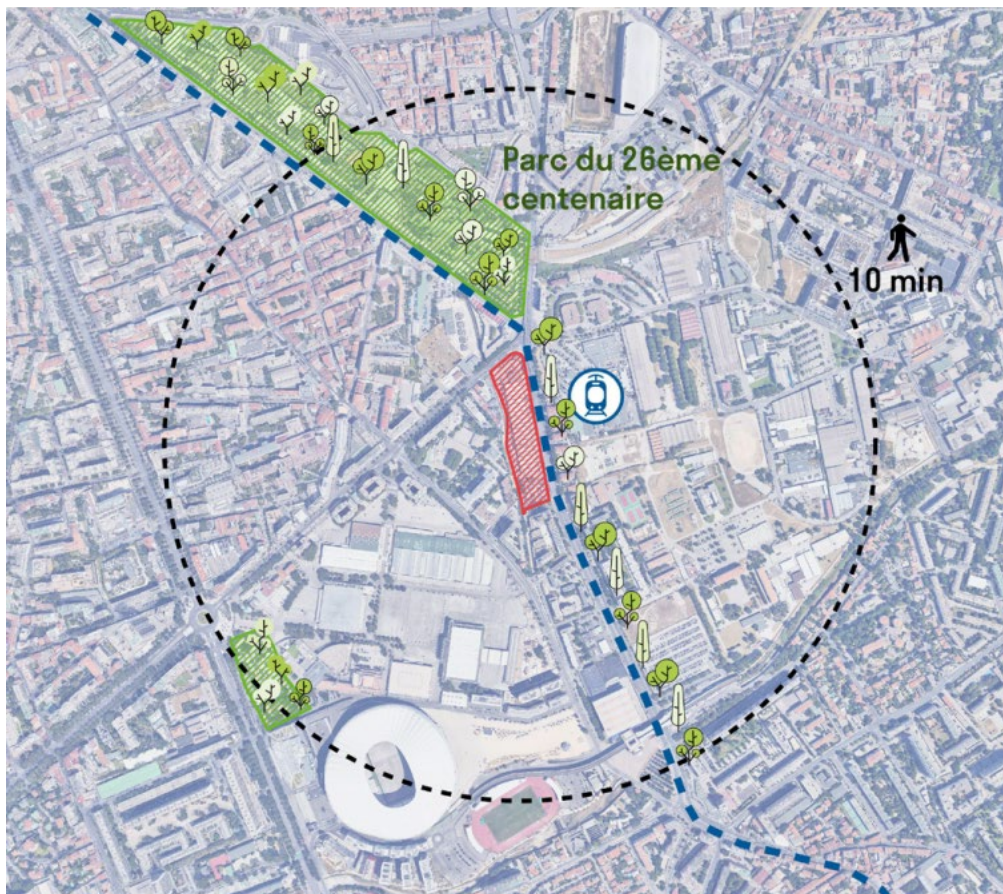
Le bâtiment accueillant les bureaux et les locaux process métier pour EDF permettant de réunir les collaborateurs de la DIPDE - Division Ingénierie du Parc Nucléaire, de la Déconstruction et de l'Environnement - se trouve dans le centre-ville élargi de Marseille.

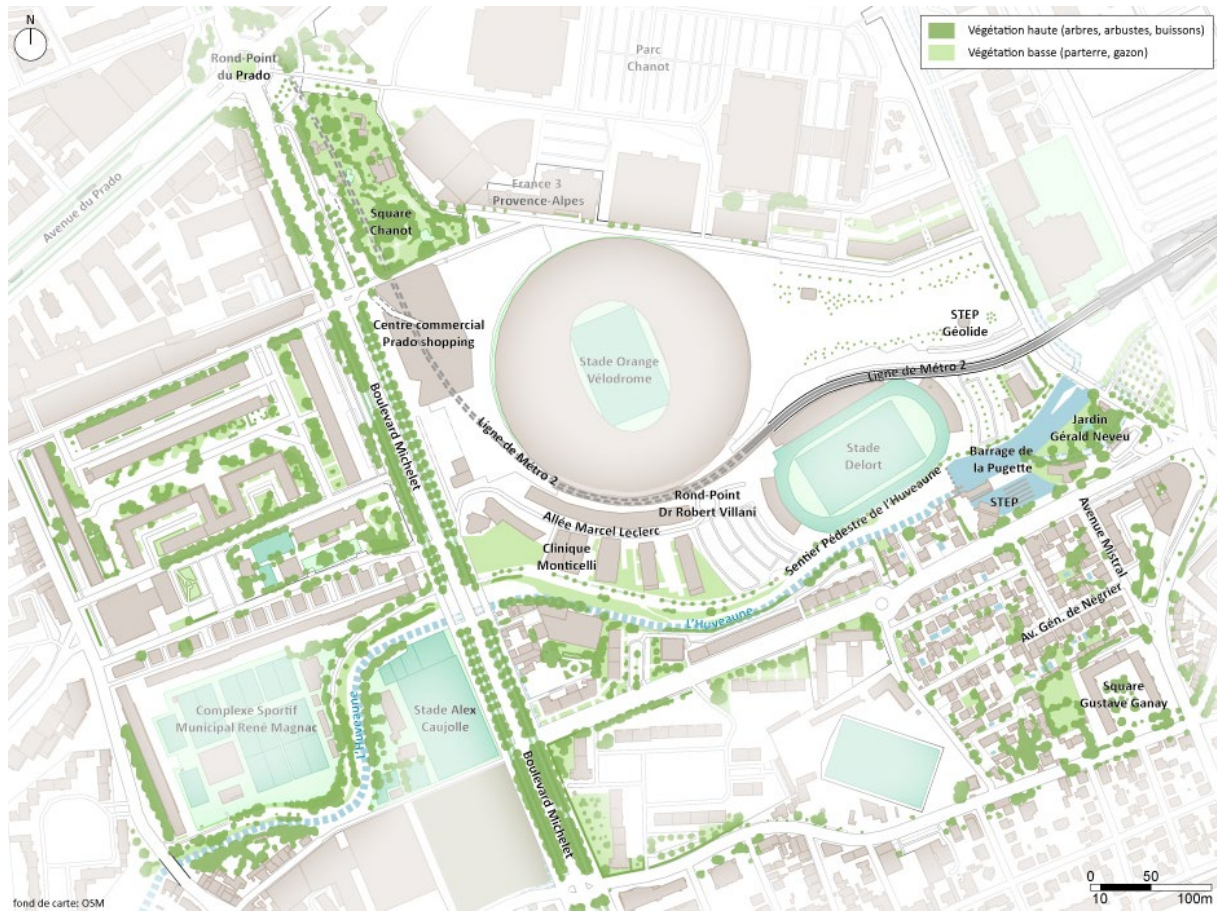
La parcelle, très linéaire (285 m x 55 m environ), est délimitée par le boulevard Schlœsing qui longe la parcelle à l'est, le boulevard Rabatau au nord et le canal du Jarret à l'ouest.

Le site se trouve dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier du Rouet, quartier ouvrier depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il touche plusieurs quartiers très différents : la Capelette à l'ouest, Sainte Marguerite au sud-est, Saint-Giniez au sud-ouest.

Le terrain s'étire le long du boulevard Schlœsing.

L'Huveaune, le Vélodrome, le Jarret, le square Chanot et le Parc du 26<sup>e</sup> Centenaire se situent à proximité de la parcelle





## 1. Photographie Août 2021, le Jarret



## 2. Parc du 26ème centenaire Marseille



## 3. Photo du SQUARE CHANOT



#### 4. Photo de l'Huveaune

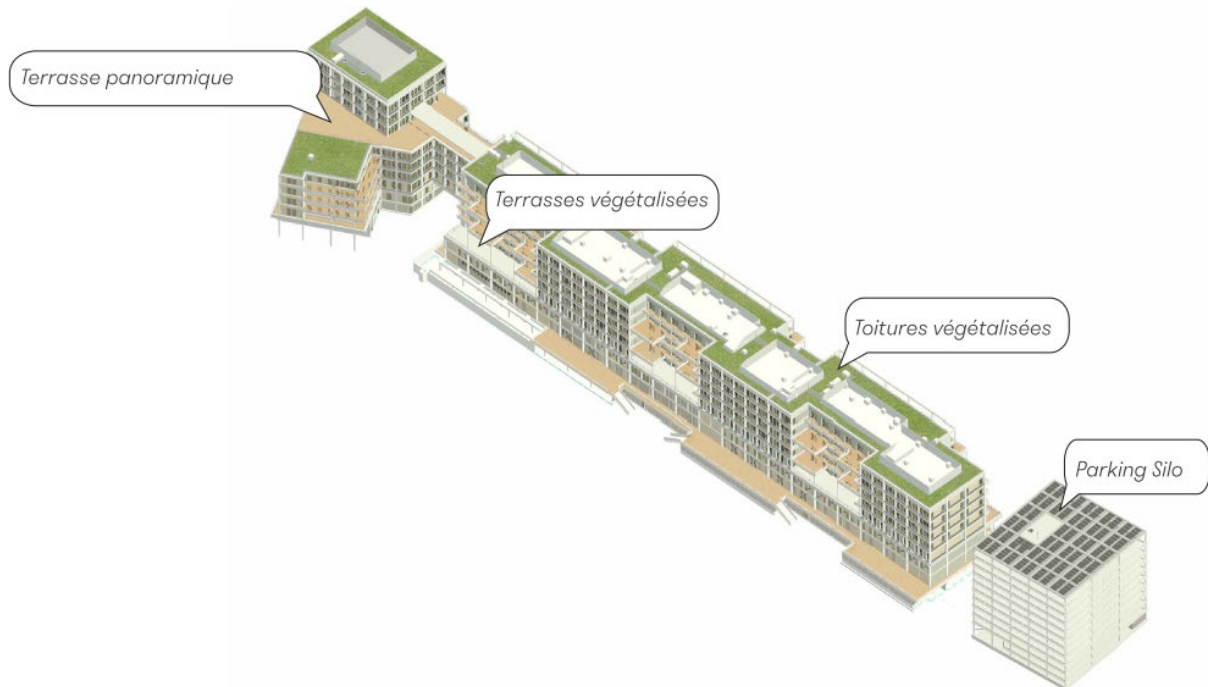


## 2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

### 2.1. Les toitures et balcons

#### 2.1.1. La Pente des Toitures

Le projet prévoit la mise en œuvre de terrasses techniques, végétalisées, accessibles, et circulables (parking silo) et de balcons



De manière générale et conformément au PLUi approuvé le 19 décembre 2019 §3.8 Toiture-terrasse et lutte anti-vectorielle, le projet prévoit la mise en œuvre de terrasse et de balcon avec des pentes minimales  $\geq 2\%$ .

#### 2.1.2. Les Descentes d'eaux Pluviales

L'ensemble des descentes d'eaux pluviales seront munies de crapaudines accessibles afin d'éviter toute stagnation de dépôts végétaux et permettre leur entretien.

#### 2.1.3. Les Installations techniques

##### 2.1.3.1. Les panneaux photovoltaïques

L'ensemble des panneaux photovoltaïques (toiture bâtiment et toiture parking silo) seront mis en œuvre avec une pente afin d'évacuer toute poche d'eau résiduelle

Les structures métalliques, supports des panneaux photovoltaïques, seront mises en œuvre de telle manière qu'il ne puisse y avoir de rétention d'eau.

##### 2.1.3.2. Les coffrets techniques

L'ensemble de coffrets techniques mis en œuvre en toiture seront à minima IPX4

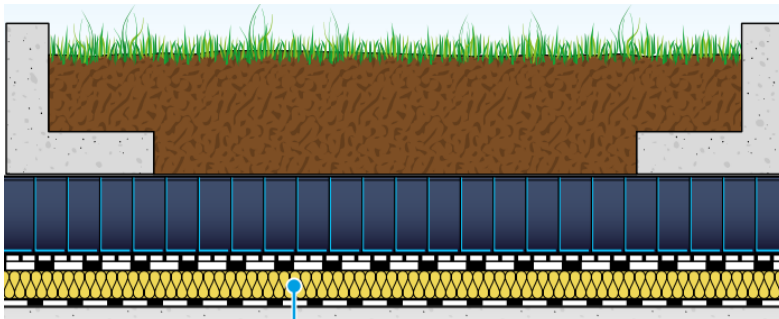


### 2.1.3.3. L'évacuation des condensats

Les condensats des équipements techniques seront collectés au travers de canalisation EU en PVC et évacués vers les réseaux d'assainissement urbains. Aucun condensat ne sera déversé dans les siphons des terrasses.

### 2.1.3.4. Toiture végétalisée formant rétention

Ponctuellement, il sera mis en œuvre un système de rétention d'eau associé à des toitures végétalisées afin de stocker l'eau pluviale sous le substrat et de restituer progressivement cette eau aux plantes. Ce système de stockage comportera un parement non-tissé qui retiendra les déchets, filtrera l'eau s'écoulant en partie inférieure et permettra d'éviter la prolifération de larves, de moustiques ou d'insectes.



### 2.1.3.5. L'accessibilité des toitures et balcons

L'ensemble des toitures et balcons sont prévus accessibles afin que puisse être réalisé tout entretien et visite qui seraient nécessaires.

## 2.2. Les espaces verts

### 2.2.1. Les revêtements

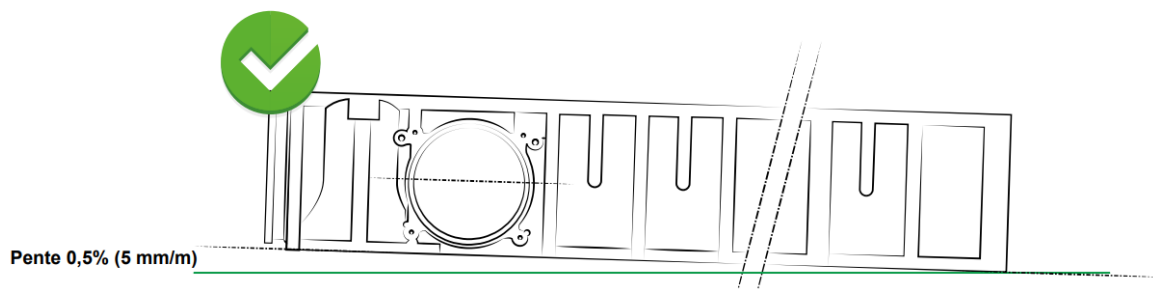
Afin de se prémunir de toute stagnation d'eau, les revêtements prévus seront de type perméable.



## 2.2.2. Les évacuations d'eau

### 2.2.2.1. Les caniveaux

Les caniveaux seront de dimensions suffisantes pour absorber la quantité d'eaux pluviales écoulée et favoriser l'auto-curage. Une pente minimale de 0,5% sera également mis en œuvre

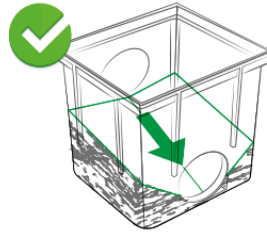


### 2.2.2.2. Les regards d'EU et d'EP :

A l'instar de ce qui se fait pour les eaux usées, les fonds de regard dédiés aux eaux pluviales nécessairement comporteront un bord incliné, une forme de cunette et une pente transversale.

En béton comme en matériaux de synthèse, les éléments préfabriqués seront conseillés.

Les tracés seront rectilignes entre deux regards et ceux-ci seront espacés de 35 mètres maximum pour faciliter l'hydrocurage.



### 2.2.2.3. Le stockage des eaux pluviales

Les eaux pluviales collectées feront l'objet d'une rétention pour compenser l'impact du projet. Compte tenu des surfaces imperméabilisées et du contexte réglementaire, le volume mis en œuvre est de 726 m<sup>3</sup> pour une pluie de 30 ans basée sur la méthode des pluies, réparti de la manière suivante :

- Rétention en toiture, pour un total de 16 m<sup>3</sup>,
- Rétention enterrée, par plusieurs bassins, pour un total de 710 m<sup>3</sup>,

La rétention enterrée sera réalisée par des structures alvéolaires ultra légères non imperméabilisées, permettant d'atteindre un indice des vides de 95%. Ils seront implantés :

- en partie haute du terrain au Nord sous l'espace d'exposition (235 m<sup>3</sup>),
- le long du Jarret sous cheminement piétons et espaces verts (377 m<sup>3</sup>),
- sous l'espace vert le long du parking silo (98 m<sup>3</sup>).

Ils intégreront les ouvrages de régulation de débit, les regards de visite et les clapets anti-retour.

Le temps de vidange sera  $\leq 12h$  (permettant la non-stagnation des eaux).

### 2.2.3. Le mobilier Urbain

Le mobilier urbain sera sélectionné de manière à ne pas être propice à la création de poche d'eau stagnante.

### 2.2.4. La serrurerie

Le projet sera pourvu de clôtures. En l'ensemble des structures principales des clôtures seront munies d'obturateurs empêchant l'eau de pluie de s'y écouler.